

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE540

présenté par  
M. Blein, rapporteur

-----

### ARTICLE 26

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* À la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 124-5 du code de commerce, le mot : « deuxième » est remplacé par le mot : « premier » . ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de conséquence découlant de la suppression du premier alinéa de l'article 9 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération à l'alinéa 28 de l'article 13 du projet de loi.